



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

08 décembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

08 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

OBJET :

Actualisation du tableau des effectifs – n°04-2020

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 14 décembre 2020 à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Jacqueline GALEZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient Absents :

M. Sylvain PASTORELLO

Mme Annick BAZIN

Mme Laure CHENU

Etaient Absents-excusés :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN

Mme Christine DAVOINE, donne pouvoir à Ariel SHEPS

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – N°04-2020

Madame Le Maire informe l’assemblée :

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

VU le tableau des effectifs,

VU l’avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 3 novembre 2020 pour l’avancement de grade,

VU l’avis du comité technique en date du 10 décembre 2020,

CONSIDERANT l’avis de la Commission Finances en date du 3 décembre 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

AUTORISE Madame le Maire à modifier le tableau des effectifs ainsi qu’il est annexé

- D’ajuster 1 poste dans le cadre d’un avancement de grade :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- De supprimer 1 poste :
 - d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire
Mariannick MORVAN



ANNEXE DELIBERATION N° 04/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS

AVANCEMENTS DE GRADE

CRÉATION			
GRADE D'AVANCEMENT	CATEGORIE	FILIERE	DATE D'EFFET
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Administrative	15/12/2020

SUPPRESSION			
GRADE D'ORIGINE	CATEGORIE	FILIERE	DATE D'EFFET
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Administrative	15/12/2020
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	Médico-social	15/12/2020